



HAL
open science

L'histoire de la publication des Lettres d'une Péruvienne de Françoise de Graffigny d'après les lettres d'une Lorraine

Olivier Ferret

► To cite this version:

Olivier Ferret. L'histoire de la publication des Lettres d'une Péruvienne de Françoise de Graffigny d'après les lettres d'une Lorraine. Séminaire " Raconter la publication, la place des femmes ", IHRIM, Jun 2023, Lyon, France. halshs-04788107

HAL Id: halshs-04788107

<https://shs.hal.science/halshs-04788107v1>

Submitted on 18 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séminaire Raconter la publication,
la place des femmes
2 juin 2023

L'histoire de la publication des *Lettres d'une Péruvienne* de
Françoise de Graffigny d'après les lettres d'une Lorraine

Olivier Ferret
Université Lumière Lyon 2 / UMR IHRIM
olivier.ferret@univ-lyon2.fr

Françoise de Graffigny (1695-1758)

Pierre-Augustin Clavareau, *Portrait de Françoise de Graffigny* (XVIII^e siècle).
Lunéville, Musée du Château de Lunéville.



Françoise de Graffigny (1695-1758)

Pierre Charles Lévêque, *Portrait de Mme de Graffigny* (1772).



Françoise de Graffigny (1695-1758)

- 1695 : naissance de Françoise d'Issembourg d'Happoncourt à Nancy
- 1712-1718 : mariage avec François Huguet de Graffigny et séparation
- 1725-1737 : cour de Lunéville
- 1738-1739 : Cirey, avec Voltaire et Émilie du Châtelet
- 1739-1741 : Paris, dame de compagnie de la duchesse de Richelieu, puis de la princesse de Ligne
- 1742 : Paris, société « du Bout-du-Banc » (Caylus et M^{lle} Quinault)

Françoise de Graffigny (1695-1758)

- 1745 : *Nouvelle espagnole*, dans *Recueil de ces messieurs*
- 1745 : *La Princesse Azerole*, dans *Cinq Contes de fées*
- 1747 : *Lettres d'une Péruvienne* (1^{re} éd.)
- 1750 : *Cénie* (comédie sentimentale ; Comédie-Française ; triomphe)
- 1752 : *Lettres d'une Péruvienne*, « Nouvelle édition augmentée de plusieurs lettres, et d'une Introduction à l'histoire »
- 1758 : *La Fille d'Aristide* (comédie morale ; Comédie-Française ; échec)

Françoise de Graffigny (1695-1758)

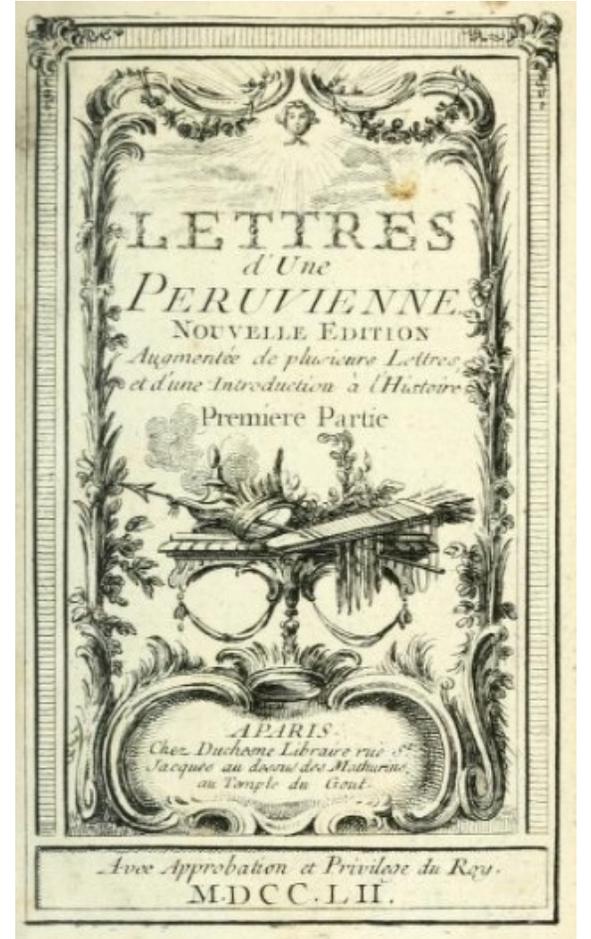
- 1745 : *Nouvelle espagnole*, dans *Recueil de ces messieurs*
- 1745 : *La Princesse Azerole*, dans *Cinq Contes de fées*
- 1747 : *Lettres d'une Péruvienne* (1^{re} éd.)
- 1750 : *Cénie* (comédie sentimentale ; Comédie-Française ; triomphe)
- 1752 : *Lettres d'une Péruvienne*, « Nouvelle édition augmentée de plusieurs lettres, et d'une Introduction à l'histoire »
- 1758 : *La Fille d'Aristide* (comédie morale ; Comédie-Française ; échec)

Les Lettres d'une Péruvienne (1747, 1752)

LETTRES
D'UNE
PERUVIENNE



A PEINE.



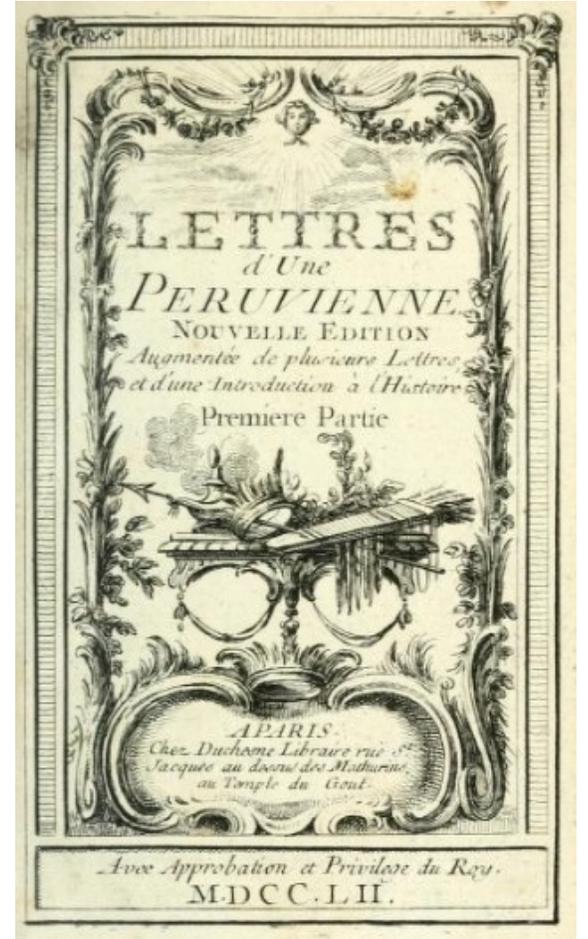
Les Lettres d'une Péruvienne (1747, 1752)

LETTRES
D'UNE
PERUVIENNE



A PEINE.

A PARIS
Chez Duchesne Libraire rue St
Jacques au dessus des Mathurins
Au Temple du Gout
Avec Approbation & Privilège du Roy.



Les Lettres d'une Péruvienne (1752)



Frontispice de
C. Eisen, gravé
par Delafosse.



Les Lettres d'une Péruvienne (1752)



Frontispice de C. Eisen, gravé par Delafosse.



Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

Lettres d'une Péruvienne	Première Partie		Vol. 1
	Avertissement	[1]-7	
	Introduction historique	[9]-36	
	Lettres I-XXVII	[37]-284	
	Seconde Partie		Vol. 2
Lettres XXVIII-XLI	[1]-128		
	[129]-[130]		
Cénie	A S.A.S. M ^{gr} le comte de Clermont	[131]-[134]	
		[135]-258	
	Approbations et Privilège		

Une histoire plus ou moins bien documentée

- Vera L. GRAYSON, « The genesis and reception of M^{me} de Graffigny's *Lettres d'une Péruvienne* and *Cénie* », *SVEC*, n° 336, 1996, p. 1-152.
- Jonathan MALLINSON, « Re-présentant les *Lettres d'une Péruvienne* en 1752 : illustration et illusion », *Eighteenth-Century Fiction*, vol. 15, n° 2, January 2003, p. 227-239.
- English SHOWALTER, *Françoise de Graffigny. Sa vie, son œuvre* [2004], trad. M.-P. Powell, Paris, Hermann, 2015.
- –, « *Les Lettres d'une Péruvienne* : composition, publication, suites », *Archives et bibliothèques de Belgique*, n° 54, 1983, p. 14-28.
- David SMITH, « The popularity of M^{me} de Graffigny's *Lettres d'une Péruvienne*: the bibliographical evidence », *Eighteenth-Century Fiction*, n° 3, 1990, p. 1-20.
- – et Jo-Ann MCEACHERN, « M^{me} de Graffigny's *Lettres d'une Péruvienne*: identifying the first edition », *Eighteenth-Century Fiction*, n° 9, 1996, p. 21-35.
- –, « The first edition of M^{me} de Graffigny's *Cénie* », *The Culture of the book: essays from two hemispheres in honour of Wallace Kirsop*, éd. Garrioch et al., Melbourne, 1999, p. 201-217.

Une histoire plus ou moins bien documentée

Principales sources

- Les paratextes
 - des *Lettres d'une Péruvienne* (1747) : l'« Avertissement » ;
 - des *Lettres d'une Péruvienne* (1752) : l'« Introduction historique » ;
 - de *Cénie* (1751) : l'épître « A S.A.S. M^{gr} le comte de Clermont ».

Une histoire plus ou moins bien documentée

Principales sources

- Françoise de Graffigny, *Correspondance*, éd. sous la dir. d'English Showalter, Oxford, Voltaire Foundation, 1985-2016, 15 vol. (Partiellement en ligne dans *Electronic Enlightenment*.)

Une histoire plus ou moins bien documentée

Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3^e éd., Paris, Garnier frères, 1858, « Lundi 17 juin 1850 », t. II, p. 208-209 :

On peut être tranquille, je ne viens parler ni du drame de *Cénie*, ni même des *Lettres péruviennes*, de ces ouvrages plus ou moins agréables dans leur moment, et aujourd'hui tout à fait passés.

[...] Sa vie était un roman plus touchant sans doute que ceux qu'elle a écrits.

Une histoire plus ou moins bien documentée

Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, ouvr. cité, t. II, p. 213-214 :

En général, le ton des lettres de M^{me} de Graffigny est petit, assez commun ; c'est proprement du cailletage : « Cailleter ! oh ! c'est une douce chose », s'écrie-t-elle en un endroit, et elle prouve de reste qu'elle s'y complaît. On y sent partout un jargon de coterie et de province, le goût de cette petite cour de Lorraine où l'on vivait entre soi comme dans une bonbonnière.

Une histoire plus ou moins bien documentée

Principales sources

- Françoise de Graffigny, *Correspondance*, éd. sous la dir. d'English Showalter, Oxford, Voltaire Foundation, 1985-2016, 15 vol. (Partiellement en ligne dans *Electronic Enlightenment*.) La correspondance avec François Antoine Devaux (en Lorraine) demeure
 - discontinue (lorsque Devaux est à Paris, octobre 1747-mars 1748) ;
 - codée ;
 - parfois peu sûre, sinon sur les faits, du moins sur les appréciations.

Une histoire plus ou moins bien documentée

Principales sources

- Archives de la Librairie sous l'administration de Malesherbes (à explorer).

Agentivité ?

Comment s'imposer (non sans mal et avec de bons adjuvants) dans un monde dominé par l'hégémonie masculine ?

- Des récits de publications
- Enjeux relatifs à la « condition féminine » mise en scène dans les textes édités (les *Lettres d'une Péruvienne*, mais aussi *Cénie*) : double question
 - de l'indépendance matérielle ;
 - de la place prise (conquise) dans un monde régi par la domination masculine.

Plan

- Deux (trois, ou quatre) récits de publications
- Conclusions (provisoires)

Plan

- Deux (trois, ou quatre) récits de publications

Deux (trois, ou quatre) récits de publications

- Premières publications
- Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747, 1752)
- Le cas de *Cénie* (1750)

Deux (trois, ou quatre) récits de publications

- Premières publications
- Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747, 1752)
- Le cas de *Cénie* (1750)

Premières publications

- Des ouvrages de commande à l'initiative du comte de Caylus et de M^{lle} Quinault (la société « du Bout-du-banc »)
 - « Nouvelle Espagnole. Le mauvais exemple produit autant de vertus que de vices », dans *Recueil de ces Messieurs*, Amsterdam, Les frères Westein, 1745
<<https://books.google.fr/books?id=IgzgAAAACAAJ>>, p. 136-245.
 - « La Princesse Azerolle, ou l'excès de la Constance », dans *Cinq Contes de fées, dont trois n'ont point encore paru, & deux sont à la troisième Edition*, s.l., 1745
<<https://books.google.fr/books?id=IXEeeYQGzqgC>>, p. 59-175.

Premières publications

- Caylus fournit à Graffigny le « canevas »

Graffigny à Devaux, 30 novembre 1744 :

Mon roman ou nouvelle a été loué par Blaise [Caylus] jusqu'au noeës. Il m'a demandé mille excuses de m'avoir donné un si mauvais canevas.

Graffigny à Devaux, 28 février 1745 :

[...] il est vray que je puis dire que le conte [*La Princesse Azerolle*] n'est pas mien puisque le fond n'est pas de moi, que je n'y ai ajouté que les liaisons nécessaires, et que [...] l'inventeur est véritablement l'auteur. Je ne suis que la decroteuse.

Premières publications

- Graffigny n'est pas à l'origine de ces publications, au demeurant anonymes (cf. E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 202)

Graffigny à Devaux, 10 mars 1745 :

Pendant qu'il y étoit [« le beau Cassini »], j'ai reçu un paquet de Nicole [M^{lle} Quinault]. Juges de mon étonnement en voyant deux exemplaire de notre livre commun ! *L'Espagnole* [Nouvelle espagnole] y est toute entière.

Deux (trois, ou quatre) récits de publications

- Premières publications
- *Les Lettres d'une Péruvienne* (1747, 1752)
- Le cas de *Cénie* (1750)

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Composition du texte

- Ébauches (février-septembre 1745)
- Nouveau manuscrit retravaillé (mai 1746 – janvier 1747)
- Relectures et remaniements (janvier 1747 – mars 1747)

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'une improbable permission

Graffigny à Devaux, 10 février 174[7] :

L'homme chez qui nous étions est un commi de Mr Maboul [Louis-François de Maboul, inspecteur de la Librairie]. Il me fera donner la permission d'imprimer son livre de morale [manuscrit de *La Rougère*, protégé de Graffigny]. Pour ma *Zilie*, neant, car il n'y a point de grace pour les romans.

Sur la proscription générale des romans par le chancelier d'Aguesseau, garde des Sceaux, voir

- Georges May, *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle, étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, New Haven/Paris, Yale University Press/PUF, 1963 ;
- Françoise Weil, *L'interdiction du roman et la Librairie (1728-1750)*, Paris, Aux amateurs de livres, 1986.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, 31 mars 1747 :

Antoine [Caylus] me renvoya mon manuscrit avec une lettre charmante, où il ne parle de *Zilie* qu'avec les épithètes de charmante, de délicieuse creature, enfin il m'en paroît ivre. Tu ne saurois croire le plaisir que cela m'a fait, et voici pourquoi : il finit sa lettre par m'exorter à n'être point assés follement généreuse pour le donner pour rien. Il m'envoiera un imprimeur qui traitera, dit-il, l'ouvrage comme il le mérite. Enfin il me fait entendre qu'il mérite un prix.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, 11 juin 1747 :

Ah, quelle vie ! Je ne sais où me tourner. Nicole [M^{lle} Quinault] venoit pour me dire qu'Antoine [Caylus] vendra mal ma *Zilia*, et prendre des arrangemens pour la vendre mieux. Je n'ai pas le tems de te conter cela.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, [18] juin 1747 :

J'eus aussi la visite d'Antoine [Caylus], chose rare. Il venoit me dire mille bien de *Zilia*, et que Mde Oudot en est folle, qu'elle veut l'avoir et qu'il lui avoit dit qu'elle ne l'auroit qu'avec bien de l'argent, et malgré cela je ne crois pas en avoir beaucoup. C'est l'Abbé [Péreau, ami et agent du marquis de Tavannes] qui est le courtier de cette affaire. Elle va ce matin lui parler, nous saurons tanto ses offres.

Jeanne Royer, veuve Oudot, imprimeuse ? Ou confusion avec Catherine Bauchon, veuve Pissot, qui sera l'imprimeuse de l'édition de 1747 (voir plus loin) ?

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, 23 juin 1747 :

T'ai-je dit que Mde Oudot traitoit mal cette *Zilia* ? Mais Antoine [Caylus] en use comme un ange. Loin de ceder a cette femme, qu'il aime beaucoup, il la donne a un homme qui doit aler trouver l'Abbé [Péreau] dimanche. Nous verons si a l'emulation l'un de l'autre il font mieux. Cette Oudot n'en a offert que 300^{fr}. Ce ne seroit guere la peine de se casser la tete. Je crois cependant que cela n'ira guere plus haut.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, 30 juin 1747 :

Je ne sais ce que j'en aurai. Le second marchand n'a pas encore été chez l'Abbé [Pérou].

Devaux à Graffigny :

Gardez-vous bien, chère amie, de la donner pour cent ecus [300 Lt]. Cela seroit affreux. J'aimerois mieux la brûler à votre place. Dix ou douze louis [30 ou 36 Lt] ne vous feront pas grand-chose. Mon Dieu, tâchez de bourciller [faire des économies] pour la faire imprimer à vos frais. Je parie qu'elle vous vaudroit plus de mille francs. Ne la donnez pas, je vous en prie, à moins de six cents.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, 2 juillet 1747 :

Antoine [Caylus] est venu me parler de *Zilia*, qui va mal. L'autre imprimeur qui devoit aler chez l'Abbé [Péreau] n'y a point été. Il le trouve charmant mais, par une indiscretion de l'Abbé qui en a parlé a cet homme qui a diné ici [Meusnier de Querlon], cet imprimeur sait que la Pissot l'a vu. Ils se font des compliments, et ces compliments iront a n'en rien avoir, car pour imprimer [à compte d'autrice], il n'y faut pas penser. Premièrement, tout compté cela iroit a cinq cent francs, et n'ayant pas les moiens de debit comme ces Mrs du metier, le lendemain il y auroit une contrefaction, et voila mon profit au diable. C'est meme la raison pour laquelle on n'en donne rien, parce qu'ils craignent reciproquement leur friponeries. Il n'est point aisé du tout de faire vendre de l'esprit en contrebande. D'ailleurs c'est assés que je m'en mele pour y vomir mon guignon [malheur]. Je ne sais ce que cela deviendra.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, 18 juillet 1747 :

Voilà les peines d'hier, voici celles d'aujourd'hui. J'ai reçu ce matin la réponse d'Antoine [Caylus] sur *Zilia*. Je lui avois écrit de la laisser à 4 cent francs et de tâcher de les avoir. Je m'en flatois. Point du tout, il n'y a pas moyen d'en avoir plus de 3 cent.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Impression de l'ouvrage

- Marché conclu

Graffigny à Devaux, 11 août 1747 :

Le marché de *Zilie* est tel que je te l'ai dit, 300^t et 12 exemplaires. J'en voulois 18, je n'ai pu les obtenir.

Publication probable à la fin de l'année 1747.

NB : premier compte rendu par Clément, *Les Cinq Années littéraires* [1748-1752] (Berlin, 1757), en date du 10 février 1748.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747)

Réédition de l'ouvrage

Graffigny à Devaux, 23 avril 1748 [Jo-Ann McEachern and David Smith, « M^{me} de Graffigny's *Lettres d'une Péruvienne*: identifying the first edition », art. cité, p. 24] :

Ah, tu demandes où en est la seconde édition ? Le voici. Mde Pissot, qui a trouvé que le rôle de friponne lui réussissait, le continue. Elle vient de donner une seconde édition furtive, aussi défectueuse que la première.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 411-415, et sous réserve de vérifications et compléments :

- dépouillement systématique de la *Correspondance* de Graffigny (août 1750 – septembre 1751) ;
- consultation des archives de la Librairie pendant l'administration de Malesherbes, directeur de la Librairie (1750-1763) :
 - registre des permissions ;
 - papiers de Malesherbes.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

- Projet d'une réédition augmentée : lettre à Devaux, 30 août 1750

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

- À la recherche d'un imprimeur

Graffigny à Devaux, 7 septembre 1750 [E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 412] :

[...] j'en veux tirer parti [de cette réédition] et pour cela faire, les corrections ne suffisent pas. Il faut de l'ogmentation ; alors pour l'acquit de la plus raffinée probité, je les ferai proposer a la Pissot, quoiqu'ayant epuisé les editions, n'ayant point de privilege, le livre est autant a moi qu'a elle. Qu'importe ? Je ne dois pas penser tout cela, mais je lui mettrai a mille ecus. Elle les prendra ou ne les prendra pas. Si elle le prend, a la bonne heure, elle me payera surement comptant ou point d'affaire. Si elle refuse, peut-etre je ferai imprimer a mes frais, ou je la laisserai a Duchene, qui n'est pas eloigné des mille ecus. J'ai deja commendé l'estempe, les vignetes et fleurons, qui seront bien jolis. Je la ferai imprimer de la meme forme que *Cenie* ; cela la fera vendre pour en faire un volume raisonnable.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

- À la recherche d'un imprimeur

La veuve Pissot menace Graffigny de poursuites si elle recourt à un autre imprimeur.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

- Appel à l'intercession de Malesherbes

- La recherche d'un compromis

Graffigny à Devaux, 16 mars 1751 [E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 413] :

[...] je lui rendrais [à la veuve Pissot] les cent ecus [300 Lt] dont elle a acheté le manuscrit, et Mr de Malzerbe lui imposera silence sur toute sorte de droits et de poursuites.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

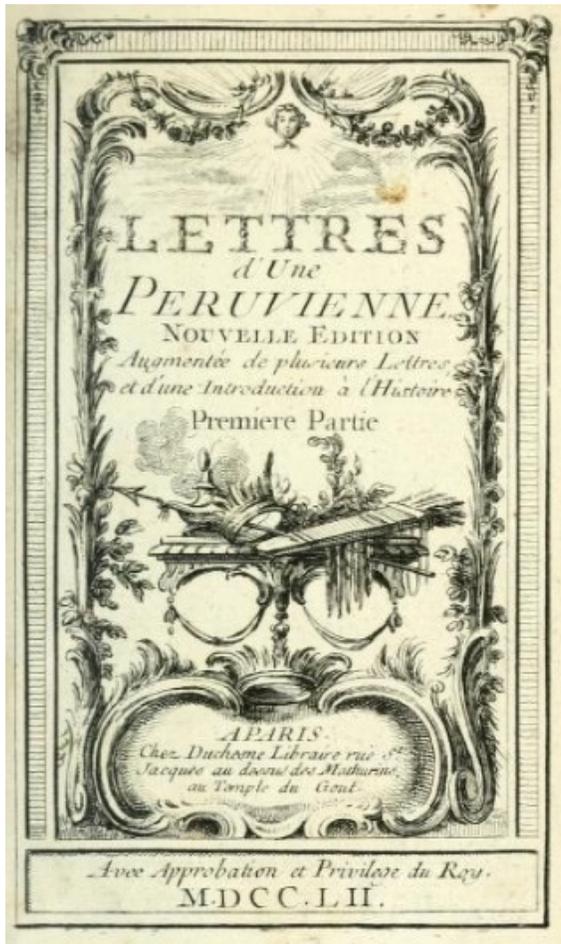
- Appel à l'intercession de Malesherbes
 - Le marchandage
- Si elle cède, Malesherbes promet deux autres privilèges à la veuve Pissot (14 juillet 1751).

Les *Lettres d'une Péruvienne* (1752)

- Affaire conclue avec Duchesne
 - Le manuscrit a été vendu à Duchesne pour 1 000 écus (10 fois plus que la somme reçue de la veuve Pissot en 1747). *NB* : Question du privilège à éclaircir (a-t-il été revendu au libraire Duchesne ?).
 - Graffigny a supervisé la gravure des deux estampes (7 juillet 1751).
 - Le censeur a depuis longtemps délivré une approbation (8 mai 1751), qui sera imprimée après celle accordée à *Cénie* (1^{er} octobre 1750), la pièce étant réimprimée à la suite de la réédition augmentée des *Lettres d'une Péruvienne*.

Publication de l'ouvrage en 2 volumes début 1752.

Les approbations



APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Cénie, Pièce en cinq Actes.* Fait à Paris ce premier Octobre 1750. Signé, JOLLY.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, les *Lettres d'une Peruvienne*, nouvelle Edition, corrigée & augmentée de plusieurs Lettres, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris ce 8 Mai 1751.

Signé, SAURIN.

Le privilège

PRIVILEGE DU ROI.
LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France, & de Navarre : A nos Amés & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amée la Dame DE GRAFFIGNY, Nous a fait exposer qu'elle désireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre *les Lettres Peruviennes. Cénie* ; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaire. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'exposante ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire réimprimer lesdits Livres en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de dix années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Livres, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France, & de Navarre : A nos Amés & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amée la Dame DE GRAFFIGNY, Nous a fait exposer qu'elle désireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre *les Lettres Peruviennes. Cénie* ; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaire. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'exposante ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire réimprimer lesdits Livres en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de dix années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Livres, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou

Le privilège

autres, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Exposante, ou à celui qui aura droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentés seront enregistrés tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le contrescel des Présentés, que l'Impétrante se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de les exposer en vente, les Imprimées qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Delamoignon, & qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur Delamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier

autres, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Exposante, ou à celui qui aura droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentés seront enregistrés tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le contrescel des Présentés, que l'Impétrante se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de les exposer en vente, les Imprimées qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur Delamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur Delamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier

Le privilège

Garde des Sceaux de France le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Exposante & les ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles le vingtième jour du mois de Décembre l'an de grace mil sept cent cinquante-un, & de notre Regne le trente-septième.

Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Registré sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 686. f. 545. conformément au Règlement de 1723, qui fait défense Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir neuf Exemplaires de chacun, prescrit par l'Art. CVIII. du même Règlement. A Paris le 24 Décembre 1751. COIGNARD, Syndic.

Garde des Sceaux de France le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles nous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Exposante & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande [« Anciens titres, anciennes lettres patentes des Rois, Princes, &c. Chartre Normande. » (Acad. 1762)] & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles le vingtième jour du mois de Décembre l'an de grace mil sept cent cinquante-un, & de notre Regne le trente-septième.

Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Registré sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 686. f. 545. conformément au Règlement de 1723, qui fait défense Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir neuf Exemplaires de chacun, prescrit par l'Art. CVIII. Du même Règlement.

A Paris le 24 Décembre 1751. COIGNARD, Syndic.

Deux (trois, ou quatre) récits de publications

- Premières publications
- Les *Lettres d'une Péruvienne* (1747, 1752)
- Le cas de *Cénie* (1750)

Le cas de *Cénie* (1750)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XIII, et sous réserve de vérifications et compléments.

- Comment une femme peut-elle faire représenter une pièce en 5 actes à la Comédie-Française ?
 - Obstacle : à l'exception d'Anne-Marie Du Boccage (*Les Amazones*, 1749), qui a souffert d'une mauvaise réception, aucune femme n'a pu faire représenter une pièce en 5 actes à la Comédie-Française depuis Marie-Anne Barbier (*La Mort de César*, 1709).

Le cas de *Cénie* (1750)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XIII, et sous réserve de vérifications et compléments.

- Comment une femme peut-elle faire représenter une pièce en 5 actes à la Comédie-Française ?
 - Une double parade
 - écrire en prose ;

Le cas de *Cénie* (1750)

1002 359456
C É N I E,
P I É C E
EN CINQ ACTES.

Représentée pour la première fois par les
Comédiens Français ordinaires du Roi, le
25. Juin 1750.



A PARIS,

Chez CAILLEAU, Libraire, Rue Saint
Jacques, au-dessus de la Rue des Mathurins,
à Saint André.

M. D C C. L I.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

*Cénie, en prose, dans
Lettres d'une Péruvienne,
Seconde Partie (Paris,
Duchesne, 1752)*

*Cénie, édition originale
(Paris, Cailleau, 1751)*

C É N I E,
EN PROSE
ET EN CINQ ACTES.

*Représentée pour la première fois par
les COMÉDIENS FRANÇOIS,*

Le 25 Juin 1750.

NOUVELLE ÉDITION.

Le cas de *Cénie* (1750)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XIII, et sous réserve de vérifications et compléments.

- Comment une femme peut-elle faire représenter une pièce en 5 actes à la Comédie-Française ?
 - Une double parade
 - ruser en faisant présenter la pièce, prétendument à l'insu de l'autrice, par un tiers (le comte de Clermont, mécène des arts) :

Graffigny à Devaux, 2 février 1750 [E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 329] :

Ah, le sot metier que celui d'auteur honteux de l'être !

Le cas de Cénie (1750)

Cénie, épître dédicatoire « A S.A.S. M^{gr} le comte de Clermont » :

MONSEIGNEUR,

Dédier Cénie à VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME, c'est lui faire hommage de son propre bienfait. Vous sçavez, Monseigneur, que le seul désir de contribuer à vos amusemens me fit reprendre un Ouvrage abandonné depuis plusieurs années. Vous daignâtes en remarquer les défauts, il devint moins informe. Vous avez pris sur vous le danger de le rendre public, le nom de VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME en a fait le succès.

Le cas de Cénie (1750)

Cénie, épître dédicatoire « A S.A.S. M^{gr} le comte de Clermont » :

Ce n'est pas sans une peine extrême, Monseigneur, que je m'impose silence sur le tribut de louanges que m'inspireroit ma reconnoissance. Mais si l'on pardonne difficilement aux femmes de penser & d'écrire sur des matieres qui sont à leur portée, comment recevroit-on la peinture ébauchée que je pourrois faire des qualités éminentes, qui font admirer à toute l'Europe la grandeur de votre ame ? Me conviendrait-il de parler des Villes prises par votre courage & votre prudence, des Batailles gagnées par une valeur héréditaire aux Héros de votre sang, dont vous rappelez sans cesse le souvenir & l'image ? Non, Monseigneur : il faut que je m'en tienne à l'admiration, & au profond respect avec lequel je suis,
MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME,
La très-humble & très-obéissante Servante...
D'HAPPONCOURT DE GRAFIGNY.

Le cas de *Cénie* (1750)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XIII, et sous réserve de vérifications et compléments.

- Les atermoiements des comédiens et comédiennes
 - M^{lle} Gaussin, qui doit interpréter le rôle titre, se fait attendre ; querelles sur les attributions des autres rôles.
 - Interventions de Duclos, Dromgold, agent du comte de Clermont, et de Clermont lui-même.

Censure favorable de Crébillon et approbation de la pièce.

Le cas de *Cénie* (1750)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XIII, et sous réserve de vérifications et compléments.

- La rançon du succès
 - Un succès considérable en juin 1750 :
 - la pièce est remise au répertoire au début de l'hiver (novembre 1750)
 - l'un dans l'autre, un revenu de 6 000 livres (E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 344), soit 20 fois plus que la première édition des *Lettres d'une Péruvienne*

Le cas de *Cénie* (1750)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XIII, et sous réserve de vérifications et compléments.

- La rançon du succès
 - Des attaques misogynes : l'épigramme de Roy contre Graffigny (E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 340) :

Jeune et belle on devient riche ;/ De jour en jour on s'arrondit./ Vieille et pauvre on n'a que l'affiche/ De dévotte ou de bel esprit./ Ces métiers donnent à repaître./ Mais le premier s'apprend sans maître,/ L'autre exige plus de façon./ Oui jadis. Mais aujourd'hui non./ Romans, lettres, pièces sifflées/ D'auteurs femelles tout est bon./ Broutez donc, bêtes épaulées,/ Mais au bas du sacré vallon.

Le cas de *Cénie* (1750)

D'après English Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XIII, et sous réserve de vérifications et compléments.

- La rançon du succès
 - Une publication, initialement prévue dans la foulée des premières représentations, différée en 1751

Le cas de Cénie (1750)

1002

359456

C É N I E ,

P I È C E

EN CINQ ACTES.

Représentée pour la première fois par les
Comédiens Français ordinaires du Roi, le
25. Juin 1750.



A PARIS,

Chez CAILLEAU, Libraire, Rue Saint
Jacques, au-dessus de la Rue des Mathurins,
à Saint André.

M. D C C. L I.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

Fin du cinquième & dernier Acte.

A P P R O B A T I O N.

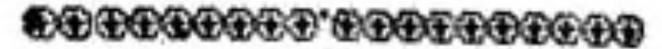
J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, un
Manuscrit qui a pour titre : *Cénie, Pièce en cinq Actes.*
Fait à Paris, ce premier Octobre 1750.

J O L L Y.

Le cas de Cénie (1750)



Fin du cinquième & dernier Acte.



APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Cénie*, *Pièce en cinq Actes*. Fait à Paris, ce premier Octobre 1750. JOLLY.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé ANDRÉ GAILLEAU, Libraire à Paris, ancien Adjoint de la Communauté, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public, des Ouvrages qui ont pour titres, *Cénie*, *Comédie* ; *La Feinte supposée*, *Comédie* ; *Les fautes*

Plan

- Deux (trois, ou quatre) récits de publications
- Conclusions (provisoires)

Conclusions (provisoires)

- Les acteurs et actrices de ces récits
- Une indépendance financière ?
- Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

Conclusions (provisoires)

- Les acteurs et actrices de ces récits
- Une indépendance financière ?
- Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

Les acteurs et actrices de ces récits

- Entre 1747 et 1752, Graffigny devient actrice de ses publications
 - En 1747 :
 - Caylus (et M^{lle} Quinault ?) adjuvant dans la recherche d'une imprimeuse (Oudot, Pissot) ;
 - Graffigny sans moyen d'agir face à « la friponne ».
 - En 1752 :
 - Graffigny négocie directement avec l'imprimeur Duchesne ;
 - Graffigny sollicite l'intervention de Malesherbes (tout comme, à la même époque, les encyclopédistes face à leurs adversaires, par exemple).

Les acteurs et actrices de ces récits

- Reste néanmoins le verrou de la Comédie-Française
 - La médiation nécessaire du comte de Clermont et de son agent pour obtenir la représentation de *Cénie*.
 - Mais, pour l'impression de sa pièce, Graffigny négocie directement avec Cailleau – lequel est néanmoins le détenteur du privilège.

Les acteurs et actrices de ces récits

- La question de l'agentivité, corrélée à une double question, à l'horizon de ces expériences de publications
 - celle de l'indépendance financière permise par ces publications ;
 - celle de la position de l'autrice dans une « République des Lettres » dominée par l'hégémonie masculine.

Conclusions (provisoires)

- Les acteurs et actrices de ces récits
- Une indépendance financière ?
- Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

Une indépendance financière ?

- Tirer des revenus

Graffigny à Devaux, [23] juillet 1745 :

Me[t]s-toi bien dans la tete que je ne travaille ny pour la gloire ny pour le plaisir ; ce n'est uniquement que pour m'en procurer d'autres qui soient plus de mon gout.

Graffigny à Devaux, 29 juillet 1745 :

Fais-moi donner par quelqu'un ce que j'espere tirer de mes deux ouvrages [*la Nouvelle espagnole* et *La Princesse d'Azerolle*]. Je les jete au feu de tout mon cœur sans le plus petit regret, et je fais vœud de n'ecrire jamais.

Une indépendance financière ?

- Tirer des revenus

Graffigny à Devaux, 4 février 1747 :

[...] ma *Zilie* ne se vendra pas. Je serai toujours dans la misere, et je la haïs par-dessus tout.

Graffigny à Devaux, 31 mars 1747 [à propos de la réception enthousiaste de Caylus] :

Premier plaisir. Le second, c'est de penser ce dont je n'ai jamais été persuadée, qui est de faire quelque chose de bon. Cela se tourne dans l'espoir de faire une bonne piece [le projet de *Cénie* est en cours] qui me vaille de l'argent, et toujours l'argent. Voila mes pensées au juste.

Une indépendance financière ?

- Des revenus substantiels

La situation financière de Graffigny en 1747 (d'après E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 260) :

Revenus réguliers annuels	Dépenses annuelles
2 200 Lt [41 112,06 €]	3 000 Lt [56 061,91 €]

Revenus procurés par les publications (et la représentation de *Cénie*) :

	1747	1750	1752
<i>Lettres d'une Péruvienne</i>	300 Lt [5 606,19 €]		3 000 Lt [56 061,91 €]
<i>Cénie</i>		6 000 Lt [112 123,81 €]	

Une indépendance financière ?

- Des revenus substantiels

De nouvelles dépenses (d'après E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, p. 288-291 et 379-383) :

- la location d'une maison de campagne à Thiais [région parisienne] à l'automne 1749 ;
- le déménagement rue de l'Enfer à Paris au début de l'année 1751.

Une indépendance financière ?

- La nécessaire recherche de riches mécènes (E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. X) :
 - Du Vaucel, le « vilain Plutus » ;
 - M^{me} de Montigny, « La Bonne », « la divine femme » ;
 - M^{me} de Marizot, « La Très Bonne ».

Conclusions (provisoires)

- Les acteurs et actrices de ces récits
- Une indépendance financière ?
- Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

- Le statut d'autrice

Graffigny à Devaux, 28 février 1745 :

[...] mon stile est si bien formé a present qu'il me seroit impossible d'ecrire autrement, car par ma foy jurée, je n'avois nule envie de si bien peigner *Azerolle* [*La Princesse d'Azerolle*], mais je ne puis souffrir une phrase choquante. Je retouche sans fin et sans cesse, et si l'on ne m'avoit pas tant pressé pour la fin et que je n'eusse pas été toujours a croire a chaque quart d'heure que j'alois tomber morte sur mon ecritoire, en tout le conte seroit mellieur. [...]

Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

- Le statut d'autrice

Graffigny à Devaux, 28 février 1745 :

Tu es bien impertinent de me demander l'histoire de mon esprit. C'est l'histoire de l'usage du monde ou je vis. Pour la langue, c'est l'histoire d'avoir aidé l'Abbé [Pérou] à corriger ses ouvrages et de lui avoir demandé raiso[n des] fautes que je reprenois et dont il convenoit. Je su[is] son maitre a present, car je me suis appercuë a [relire la] *Nouvelle espagnole* qu'il me corigeoit des phras[es] qu'effectivement je ne mettrois pas dans un ouvrage serieux, mais qui sont bonnes, où il ne faut que de l'esprit. Ces messieurs qui n'ecrivent que de bons livres sont trop didactiques. Je ne l'ai point consulté sur *Azerolle* [*La Princesse d'Azerolle*]. Il ne l'a pas meme vu ny entendu un mot. Personne n'y a mis la pate que moi. Tu vois que je n'ai pas mal fait. S'il est m[i]eux que la *Nouvelle*, c'est que la *Nouvelle* est la premiere et celle-ci la seconde, et qu'une troizieme [*les Lettres d'une Péruvienne*] sera peut-etre encore mieux.

Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

- L'implantation dans le monde de l'édition
 - Pérau : le pied à l'étrier dès 1742. Graffigny relectrice de manuscrits et correctrice d'épreuves.

Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

- L'implantation dans le monde de l'édition
 - Implication dans la publication d'un « livre de morale » de La Rougère

Graffigny à Devaux, 10 février 174[7] :

[...] je n'ai pas perdu ma journée puisque j'ai rendu un servisse à Sinzoli [La Rougère]. L'homme chez qui nous etions est un commi de Mr Maboul [Louis-François de Maboul, inspecteur de la Librairie]. Il me fera donner la permission d'imprimer son livre de morale. Pour ma *Zilie*, neant, car il n'y a point de grace pour les romans.

NB : Graffigny « mentor » (E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XII) de jeunes écrivains : Bibiéna (« le Borgne »), Linant (« le Dégoûtant », « le Puant »), La Rougère (« le Charmant »).

Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

- L'implantation dans le monde de l'édition
 - Les négociations avec Malesherbes, directeur de la Librairie, en 1751

Une reconnaissance dans la « République des Lettres »

- La salonnière (1751-1758) : d'un salon à l'autre
 - 1745 : premières armes dans le cadre de la société « du Bout-du-banc » (Caylus, M^{lle} Quinault).
 - 1751 : le « salon » de la rue de l'Enfer : voir E. Showalter, *Françoise de Graffigny*, ouvr. cité, chap. XV.

Questions ?